Compétitivité de l'industrie européenne

1996/2230(COS) - 15/04/1998

Faisant rapport sur le document de travail de la Commission intitulé "La compétitivité de l'industrie européenne", M. Gérard CAUDRON (PSE, F) observe que beaucoup reste à faire pour améliorer la position des entreprises européennes. L'industrie européenne se maintient à un bon niveau dans les secteurs qui font traditionnellement sa force (ingéniérie et métallurgie, chimie et pharmacie), même si ses performances la placent derrière ses concurrentes japonaise et américaine et même si cette tendance n'a guère varié ces dernières années. Le rapporteur se dit préoccupé par la charge fiscale pesant sur les entreprises par rapport à leur rentabilité et, d'autre part, par l'efficacité des méthodes utilisées par les firmes américaines pour doper leur productivité. Selon M. Caudron, l'analyse de la Commission justifie pleinement la mise en oeuvre d'une politique industrielle européenne et met en lumière l'importance des aspects macro-économiques de cette politique fondée sur l'interdépendance des économies. Il est essentiel de veiller à la création d'un environnement financier plus favorable au monde économique qui profitera - c'est évident- de l'introduction de l'euro. Le rapporteur apporte un soutien vigoureux au principe d'une coordination et d'une harmonisation des politiques fiscales, plus particulièrement de leurs aspects touchant aux diverses formes d'imposition des entreprises. La politique en matière de concurrence est une autre composante intrinsèque de la politique industrielle en ce qu'il garantit à toutes les entreprises l'égalité des conditions de développement. C'est pourquoi une coordination de la politique de concurrence et de la politique de la recherche et de l'innovation s'impose dans la mesure où elle participe d'une stratégie industrielle et doit être mise en pratique comme cela a pu l'être récemment dans le cas de la fusion McDonnell-Douglas/Boeing.